

ELIMINE ASPHALTE / GOMME

222

SECTION 1 Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1. Identificateur de produit

Identification du produit : Liquide.
Nom commercial : ELIMINE ASPHALTE / GOMME

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Usage : Domestique. Industriel.

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Identification de la société : LAMBERT CHEMICALS SPRL
Z.I. Hauts Sarts - rue de l'Abbaye, 55
4040 Herstal BELGIUM
Tel : +32/4/248.86.60
Fax : +32/4/248.86.61

1.4. Numéro d'appel d'urgence

N° de téléphone en cas d'urgence : +32/70/245.245

SECTION 2 Identification des dangers

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Classification CE 67/548 ou CE 1999/45

Classification : R10
R43
N; R50-53

Code(s) des classes et catégories de danger, Règlement (CE) N° 1272/2008 (CLP)

- Dangers pour la santé : Toxicité aiguë, par voie orale - Catégorie 4 - Attention - (CLP : Acute Tox. 4) - H302
Toxicité aiguë, par inhalation - Catégorie 4 - Attention - (CLP : Acute Tox. 4) - H332
Irritation oculaire - Catégorie 2A - Attention - (CLP : Eye Irrit. 2) - H319
Sensibilisation cutanée - Catégorie 1 - Attention - (CLP : Skin Sens. 1) - H317
- Dangers physiques : Liquides inflammables - Catégorie 3 - Attention - (CLP : Flam. Liq. 3) - H226
- Dangers pour l'environnement : Danger pour le milieu aquatique - Danger chronique - Catégorie 1 - Attention - (CLP : Aquatic Chronic 1) - H410

2.2. Éléments d'étiquetage

Étiquetage CE 67/548 ou CE 1999/45

Symbole(s)



: Xi : Irritant
N : Dangereux pour l'environnement

Phrase(s) R

: R10 : Inflammable.
R43 : Peut entraîner une sensibilisation par contact avec la peau.
R50/53 : Très toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.

ELIMINE ASPHALTE / GOMME

222

SECTION 2 Identification des dangers (suite)

Phrase(s) S : S2 : Conserver hors de portée des enfants.
S29 : Ne pas jeter les résidus à l'égout.
S36/37 : Porter un vêtement de protection et des gants appropriés.
S46 : En cas d'ingestion, consulter immédiatement un médecin et lui montrer l'emballage ou l'étiquette.
S61 : Eviter le rejet dans l'environnement. Consulter les instructions spéciales/la fiche de données de sécurité.
S64 : En cas d'ingestion rincer la bouche avec de l'eau (seulement si la personne est consciente).

Contient : Limonene (D-)
2-butoxyéthanol

Règlement d'Etiquetage CE 1272/2008 (CLP)

• Pictogramme(s) de danger



• Pictogramme(s) de danger : SGH02 - SGH07 - GHS09

• Mention d'avertissement : Attention

• Mention de danger : H226 - Liquide et vapeurs inflammables.
H302 - Nocif en cas d'ingestion.
H319 - Provoque une sévère irritation des yeux.
H317 - Peut provoquer une allergie cutanée.
H332 - Nocif par inhalation.
H410 - Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

• Conseils de prudence

Généraux : P101 - En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette.
P102 - Tenir hors de portée des enfants.
P103 - Lire l'étiquette avant utilisation.

Prévention : P281 - Utiliser l'équipement de protection individuel requis.

Intervention : P301+330+331 - EN CAS D'INGESTION: rincer la bouche. NE PAS faire vomir.
P303+361+353 - EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux): enlever immédiatement les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau/se doucher.
P305+P351+P338 - EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.
P315 - Consulter immédiatement un médecin.

Considérations relatives à l'élimination : P501A - Eliminer ce produit et son récipient dans un centre de collecte des déchets dangereux ou spéciaux.

2.3. Autres dangers

Autres dangers : Aucunes dans des conditions normales.



FICHE DE DONNEES DE SECURITE

Page : 3

Edition révisée n° : 0

Date : 21 / 2 / 2014

Remplace la fiche : 0 / 0 / 0

ELIMINE ASPHALTE / GOMME

222

SECTION 3 Composition/informations sur les composants

3.1./3.2. Substance / Préparation

Composants : Ce produit est dangereux.

Nom de la substance	Contenance	No CAS	No CE	Numéro annexe	REACH	Classification
Limonene (D-)	: Entre 30 - 60 %	5989-27-5	227-813-5	601-029-00-7	----	R10 Xi; R38 R43 N; R50-53
2-butoxyéthanol	: Entre 30 - 60 %	111-76-2	203-905-0	603-014-00-0	----	Xn; R20/21/22 Xi; R36/38

SECTION 4 Premiers secours

4.1. Description des premiers secours

Premiers secours

- Informations générales : Dans tous les cas : Consulter un médecin si l'indisposition ou l'irritation se développe.
- Inhalation : Faire respirer de l'air frais.
- Contact avec la peau : Enlever vêtements et chaussures contaminés. Laver la peau avec de l'eau savonneuse.
- Contact avec les yeux : Rincer immédiatement les yeux abondamment avec de l'eau pendant au moins 15 minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.
- Ingestion : Ne pas faire vomir. Rincer la bouche. Consulter un médecin (si possible lui montrer l'étiquette).

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

SECTION 5 Mesures de lutte contre l'incendie

5.1. Moyens d'extinction

Moyens d'extinction : Pulvérisation d'eau. Mousse. Produit chimique sec. Dioxyde de carbone.

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Risques spécifiques : Peut former des mélanges vapeur-air inflammables.**Produits de combustion dangereux** : En cas de feu, présence de fumées dangereuses. (CO, CO2, ...).

5.3. Conseils aux pompiers

Classe d'inflammabilité : Ce produit est inflammable.**Protection contre l'incendie** : Ne pas pénétrer dans la zone de feu sans équipement de protection, y compris une protection respiratoire.**Prévention** : Pas de flammes nues. Ne pas fumer.**Procédures spéciales** : Soyez prudent lors du combat de tout incendie de produits chimiques.
Éviter que les eaux usées de lutte contre l'incendie contaminent l'environnement.**LAMBERT CHEMICALS SPRL**

Z.I. Hauts Sarts - rue de l'Abbaye, 55 4040 Herstal BELGIUM

Tel : +32/4/248.86.60

Fax : +32/4/248.86.61

En cas d'urgence : +32/70/245.245



FICHE DE DONNEES DE SECURITE

Page : 4

Edition révisée n° : 0

Date : 21 / 2 / 2014

Remplace la fiche : 0 / 0 / 0

ELIMINE ASPHALTE / GOMME

222

SECTION 6 Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

- Précautions générales** : Pas de flammes nues. Ne pas fumer.
Précautions individuelles : Fournir une protection adéquate aux équipes de nettoyage. Un équipement de protection respiratoire peut être nécessaire.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

- Précautions pour l'environnement** : Eviter la pénétration dans les égouts et les eaux potables.
Avertir les autorités si le produit pénètre dans les égouts ou dans les eaux du domaine public.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

- Méthodes de nettoyage** : Nettoyer dès que possible tout épandage, en le récoltant au moyen d'un produit absorbant. Utiliser des conteneurs de rejet adéquats.

6.4. Référence à d'autres sections

Voir Rubrique 8.

SECTION 7 Manipulation et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

- Général** : Entreposer et manipuler comme s'il existait toujours un risque d'incendie et de danger pour la santé.
Manipulation : Produit à manipuler en suivant une bonne hygiène industrielle et des procédures de sécurité. Eliminer rapidement des yeux, de la peau et des vêtements. Se laver les mains et toute autre zone exposée avec un savon doux et de l'eau, avant de manger, de boire, de fumer, et avant de quitter le travail.
Mesures techniques de protection : Utiliser des équipements électriques/mécaniques mis à la terre.
Précautions lors du maniement et de l'entreposage : Une ventilation générale et extractive du local est habituellement requise.

7.2. Conditions nécessaires pour assurer la sécurité du stockage, tenant compte d'éventuelles incompatibilités

- Stockage** : Conservez dans un endroit à l'abri du feu. Conserver dans des conteneurs hermétiquement clos et correctement ventilés, à l'abri de la chaleur, des étincelles, des flammes nues.

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Non applicable.

SECTION 8 Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle

- 2-butoxyéthanol : TLV© -TWA [ppm] : 20
2-butoxyéthanol : ILV (EU) - 8 H - [mg/m³] : (98 Peau.)
2-butoxyéthanol : ILV (EU) - 8 H - [ppm] : (20 Peau.)
2-butoxyéthanol : ILV (EU) - 15 min - [mg/m³] : (246 Peau.)
2-butoxyéthanol : ILV (EU) - 15 min - [ppm] : (50 Peau.)

LAMBERT CHEMICALS SPRL

Z.I. Hauts Sarts - rue de l'Abbaye, 55 4040 Herstal BELGIUM

Tel : +32/4/248.86.60

Fax : +32/4/248.86.61

En cas d'urgence : +32/70/245.245

ELIMINE ASPHALTE / GOMME

222

SECTION 8 Contrôles de l'exposition/protection individuelle (suite)

Protection individuelle

- Protection respiratoire : Aucun équipement de protection respiratoire n'est requis dans des conditions normales d'utilisation prévue avec une ventilation adéquate.
 - Protection de la peau : Gants.
 - Protection des yeux : Lunettes anti-éclaboussures ou des lunettes de sécurité.
 - Ingestion : Ne pas manger, ne pas boire et ne pas fumer pendant l'utilisation.
- Hygiène industrielle** : Assurer une extraction ou une ventilation générale du local afin de réduire les concentrations de brouillards et/ou de vapeurs.
Des rince-œil de secours et des douches de sécurité doivent être installés au voisinage de tout endroit où il y a risque d'exposition.

8.2. Contrôles de l'exposition

SECTION 9 Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

9.1.a. Aspect

- Aspect : Liquide.
- Etat physique à 20°C : Liquide.
- Couleur : Jaune à ambre.

9.1.b. Odeur

- Odeur : Orange.

9.1.c. Seuil olfactif

9.1.d. pH

- pH : 7

9.1.e. Point de fusion / Point de congélation

9.1.f. Point d'ébullition initial - intervalle d'ébullition

- Point d'ébullition [°C] : 170
- Point d'ébullition final [°C] : 207

9.1.g. Point d'éclair

- Point d'éclair [°C] : 47

9.1.h. Taux d'évaporation

9.1.i. Inflammabilité

9.1.j. Limites d'explosivité (inférieures - supérieures)

9.1.k. Pression de vapeur

9.1.l. Densité de vapeur

9.1.m. Densité relative



FICHE DE DONNEES DE SECURITE

Page : 6

Edition révisée n° : 0

Date : 21 / 2 / 2014

Remplace la fiche : 0 / 0 / 0

ELIMINE ASPHALTE / GOMME

222

SECTION 9 Propriétés physiques et chimiques (suite)

Densité : 0,90 kg/l

9.1.n. Solubilité

Solubilité dans l'eau : Complète.

9.1.o. Coefficient de partage : n-octanol / eau

9.1.p. Température d'auto-inflammabilité

Temp. d'autoinflammation [°C] : 238

9.1.q. Température de décomposition

9.1.r. Viscosité

9.1.s. Propriétés explosives

9.1.t. Propriétés comburantes

9.2. Autres informations

SECTION 10 Stabilité et réactivité

10.1. Réactivité

Stabilité et réactivité : Stable dans les conditions normales.

10.2. Stabilité chimique

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Réactions dangereuses : Réagit avec : Oxydants forts.

10.4. Conditions à éviter

Conditions à éviter : Chaleur. Sources d'inflammation.

10.5. Matières incompatibles

10.6. Produits de décomposition dangereux

Produits de décomposition dangereux : Chauffé jusqu'au point de décomposition, libère des fumées dangereuses.

SECTION 11 Informations toxicologiques

11.1. Informations sur les effets toxicologiques

Effets indésirables pour la santé : Nocif et irritant par inhalation, le contact avec la peau et les yeux et par ingestion.

- Inhalation : La surexposition aux vapeurs peut provoquer une toux.

- Cutanée : Un contact répété ou prolongé de la peau avec ce produit peut éliminer les huiles naturelles et conduire à une dermatose. Rougeurs, douleur.

- Oculaire : Rougeurs, douleur. Vision brouillée.

- Ingestion : Douleurs abdominales, nausées.



FICHE DE DONNEES DE SECURITE

Page : 7

Edition révisée n° : 0

Date : 21 / 2 / 2014

Remplace la fiche : 0 / 0 / 0

ELIMINE ASPHALTE / GOMME

222

SECTION 11 Informations toxicologiques (suite)

Admin. orale (rat) DL50 [mg/kg]	: Aucune donnée disponible.
Admin.cutanée (lapin) DL50 [mg/kg]	: Aucune donnée disponible.
Inhalation (rat) CL50 [mg/kg]	: Aucune donnée disponible.
Inhalation (rat) CL50 [mg/l/4h]	: Aucune donnée disponible.
Sensibilisation	: Peut entraîner une sensibilisation par contact avec la peau.
Cancérogénicité	: Aucun agent suspecté cancérogène.
Mutagénicité	: Aucun effet mutagène ou tératogène

SECTION 12 Informations écologiques

12.1. Toxicité

EC50-48h Daphnia magna [mg/l]	: Aucune donnée disponible.
IC50 72h Algae [mg/l]	: Aucune donnée disponible.
CL50-96 Heures - poisson [mg/l]	: Aucune donnée disponible.

12.2. Persistance et dégradabilité

12.3. Potentiel de bioaccumulation

12.4. Mobilité dans le sol

12.5. Résultats des évaluations PBT et VPVB

12.6. Autres effets néfastes

Information relative aux effets écologiques	: Très toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.
---	--

SECTION 13 Considérations relatives à l'élimination

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Détruire conformément aux règlements de sécurité locaux/nationaux en vigueur.

Généralités	: Eliminer ce produit et son récipient dans un centre de collecte des déchets dangereux ou spéciaux. Eviter le rejet dans l'environnement.
-------------	---

SECTION 14 Informations relatives au transport

Information générale

No. ONU	: 2319
19 Etiquetage ADR	



LAMBERT CHEMICALS SPRL

Z.I. Hauts Sarts - rue de l'Abbaye, 55 4040 Herstal BELGIUM

Tel : +32/4/248.86.60

Fax : +32/4/248.86.61

En cas d'urgence : +32/70/245.245



FICHE DE DONNEES DE SECURITE

Page : 8

Edition révisée n° : 0

Date : 21 / 2 / 2014

Remplace la fiche : 0 / 0 / 0

ELIMINE ASPHALTE / GOMME

222

SECTION 14 Informations relatives au transport (suite)

	: 3. Liquides inflammables 9 : Matières et objets dangereux divers.
Transport terrestre	
ADR/RID	: Classe : 3 Groupe : III
No. I.D.	: 30
Désignation officielle de transport	: UN2319 HYDROCARBURES TERPENIQUES, N.S.A. (Limonene (D-), 2-butoxyéthanol), 3, III, (D/E)
- ADR Classe	: 3
- Groupe d'emballage ADR	: III
Transport par mer	
- Code IMO-IMDG	: Classe 3
- Groupe d'emballage IMO	: III
- IMDG-Pollution marine	: Yes ò
- N° de fiche de sécurité	: F-E S-D
Transport aérien	
- ICAO/IATA	: Packaging instructions cargo : 366 Packaging instructions passenger: 355
- Désignation officielle de transport	: TERPENE HYDROCARBONS, N.O.S. (Limonene (D-), 2-butoxyethanol)
- IATA - Classe ou division	: 3
- Groupe d'emballage IATA	: III
En cas de fuite et/ou d'épandage	: Nettoyer les fuites ou pertes, mêmes mineures si possible sans prendre de risque inutile.
Précautions individuelles	: Le conducteur ne doit pas intervenir en cas d'incendie de la cargaison.
Mesures d'urgence en cas d'accident	: Arrêter le moteur. Pas de flammes nues. Ne pas fumer. Signaler le danger et prévenir les autres usagers de la route. Tenir le public éloigné de la zone dangereuse. PREVENIR IMMEDIATEMENT LA POLICE ET LES POMPIERS.
Informations complémentaires	: Aucun(e).

SECTION 15 Informations réglementaires

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

S'assurer que toutes les réglementations nationales ou locales sont respectées.

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Aucune donnée disponible.



FICHE DE DONNEES DE SECURITE

Page : 9

Edition révisée n° : 0

Date : 21 / 2 / 2014

Remplace la fiche : 0 / 0 / 0

ELIMINE ASPHALTE / GOMME

222

SECTION 16 Autres informations

Texte des Phrases R du § 2

: R10 : Inflammable.
R20/21/22 : Nocif par inhalation, par contact avec la peau et par ingestion.
R36/38 : Irritant pour les yeux et la peau.
R38 : Irritant pour la peau.
R43 : Peut entraîner une sensibilisation par contact avec la peau.
R50/53 : Très toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.

Autres données

: Aucun(e).

Révision

: 0

Date d'impression

: 21 / 2 / 2014

DENEGATION DE RESPONSABILITE Les informations contenues dans cette fiche proviennent de sources que nous considérons être dignes de foi. Néanmoins, elles sont fournies sans aucune garantie, expresse ou tacite, de leur exactitude. Les conditions ou méthodes de manutention, stockage, utilisation ou élimination du produit sont hors de notre contrôle et peuvent ne pas être du ressort de nos compétences. C'est pour ces raisons entre autres que nous déclinons toute responsabilité en cas de perte, dommage ou frais occasionnés par ou liés d'une manière quelconque à la manutention, au stockage, à l'utilisation ou à l'élimination du produit. Cette FDS a été rédigée et doit être utilisée uniquement pour ce produit. Si le produit est utilisé en tant que composant d'un autre produit, les informations s'y trouvant peuvent ne pas être applicables.

Fin du document

LAMBERT CHEMICALS SPRL

Z.I. Hauts Sarts - rue de l'Abbaye, 55 4040 Herstal BELGIUM

Tel : +32/4/248.86.60

Fax : +32/4/248.86.61

En cas d'urgence : +32/70/245.245